RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Navig'Infos 24/10/2025

État des lieux hydrologique et perspectives sur le Canal des Deux Mers

Direction Territoriale Sud-Ouest - Service Développement
Unité Connaissance des Territoires et Relations aux Usagers

Liste des participants

- Mme Fiona Pilatti – Barge Colibri
- M. Mathias Gilles – Entreprises Fluviales de France
- M. Valentin Cornet - Belmond
- Mme Violette Defossez - Belmond
- M. William Cowley – Johanna barge
- Mme Anne Duvinage - Sodeports
- M. Franck Dupreuilh – Port de Bordeaux
- M. Steven Landouar – Port Saint Sauveur Toulouse
- M. Thomas Badon – Port de Castelnaudary
- M. Jacques Ribo – Union des Péniches du Canal du Midi
- M. David Rothery – The Barge Association
- M. Luc Verhellen – Luc Lines – Croisières du Midi
- M. Lionel Garrigues – SAS Mydol
- M. Christophe Buisson – Locaboat
- M. Bruno Defert – Locaboat
- Base Le Boat Mas d'Agenais
- M. Laurent Boutiller – Les Canalous
- M. Jean-Marc Cabot – Navicanal
- M. Laurent Cyrot – Entente du canal du Midi
- M. Philippe Clary – Région Occitanie
- M. Jean-Marc Samuel – Agir Pour Le Fluvial
- M. Jean-Yves Delmas – Association Toulousaine des Usagers de la Voie d'Eau
- M. Frédéric Rosset – Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures
- Mme Aurélie Millot – Entreprises Fluviales de France
- Mme Michelle Delmas – Port de Narbonne
- M. Thierry Camboulives – Agde Croisières

Voies navigables de France :

- M. Domitien Détrie – Directeur Territorial Sud-Ouest
- Mme Emilie Collet – Cheffe de l'unité Eau Environnement
- M. Christophe Beltran – Chef du Service Territorial Midi
- M. Cédric Jaffard – Adjoint du Chef du Service Territorial Midi
- M. Laurent Fourquet – Adjoint du Chef du Service Territorial Toulouse Haute-Garonne
- Mme Nathalie Balland – Cheffe de l'Unité Connaissance des Territoires et Relations aux Usagers

Cette réunion Navig'infos s'est déroulée en visioconférence le 24/10/2025. Le support de présentation est joint en annexe du présent compte-rendu + fiche à remplir pour tout passage à la demande dans le cadre des dérogations autorisées.

La réunion est introduite par Domitien Détrie, Directeur Territorial Sud-Ouest de VNF, indiquant que les hypothèses d'alerte du manque d'eau envisagées lors du Navig'Infos de fin septembre sur la basse saison se sont confirmées.
Cette réunion a lieu de manière exceptionnelle pour expliquer l'évolution de la situation hydrologique et les mesures de restrictions qui seront mises en place en cas de non-amélioration.

La situation hydrologique – État des lieux : Garonne

La situation sur le bassin Garonne est tendue mais les précipitations récentes et la poursuite du soutien d'étiage laissent de meilleures perspectives. Il n'y a aucune inquiétude à avoir sur la partie Garonne.

La situation hydrologique – État des lieux : canal du Midi

Le total du volume disponible dans les réserves (y compris quotas VNF dans le barrage de la Ganguise) est actuellement à 12% du maximum théorique (le niveau des réserves en 2024, à la même période, était à hauteur de 38%). L'état des réserves est particulièrement préoccupant.

Scénario envisagé

Le scénario le plus pessimiste (courbe pointillé rouge) envisage un épuisement des réserves au début du mois de novembre ou mi-novembre. Un scenario médian prévoit un épuisement des réserves vers début décembre ou mi-décembre.
Les débits du fleuve Aude restent très faibles malgré une amélioration depuis 2 jours car EDF réalise des travaux laissant présager d'une légère marge de manœuvre pour la fin de la haute saison. Cependant, on est toujours en alerte renforcée depuis fin août.
À Moussoulens, VNF est soumis au niveau de restriction préfectoral pour le canal du Midi.
À Villedubert, VNF se doit de respecter le débit réservé, ce qui oblige à déstocker de l'eau en quantité, pour compléter l'alimentation.

Compte tenu de la situation, VNF doit prendre en compte le maintien d'un débit minimum pour maintenir également la vie aquatique, et doit réserver à cet effet entre 15 et 30 jours de réserves. L'objectif de maintien des usages sur la haute saison a été atteint, mais désormais l'objectif reste d'éviter ou de retarder le plus possible une éventuelle rupture totale d'alimentation. Si le culot des barrages est atteint, VNF ne pourra plus assurer le niveau d'eau dans les rigoles et dans le canal avec :

- Des risques environnementaux majeurs (enjeux piscicoles importants, notamment dans les barrages et rigoles, mais également dans le canal), et des impacts au niveau de tous les usages : fluviaux, eau potable, irrigation, gestion des rejets, etc.

- Des risques au niveau des infrastructures : barrages, berges, impacts dans les ports, sur le stationnement, etc.

Dans ces conditions, VNF est dans l'obligation de prendre des mesures de restrictions sur la navigation en basse saison au regard du risque élevé d'arriver à une pénurie qui impliquerait la fin d'alimentation complète ou quasi-complète de l'infrastructure.

Seul l'apport de précipitations conséquentes pourrait détendre cette situation en améliorant les conditions hydrologiques. Dans cette éventualité, VNF s'engage à être réactif pour alléger les mesures de restriction mises en place.

Mesures de restrictions prévues

Il est convenu :

- D'une navigation à la demande fortement contrainte à formaliser par courriel avant les vendredis 12h (midi) soit sur stthg.dt-sud-ouest@vnf.fr pour un départ depuis la Haute-Garonne (depuis le port de l'Embouchure à Toulouse jusqu'à l'écluse d'Emborrel) soit sur stmidi.dtso@vnf.fr pour un départ compris entre le seuil de Naurouze (écluse de l'Océan à Montferrand) et l'écluse du Bagnas, et les canaux de Jonction et de la Robine.
- De fermeture éventuelle complète ou par zone si cela s'avérait nécessaire.

Ces mesures sont conditionnées selon :

- Les possibilités de reprise d'une alimentation sans ou avec moins de compléments nécessaires, pour la partie aval (prélèvement à Villedubert)
- Le remplissage des réserves dans la Montagne Noire (précipitations)

Des dérogations très strictes seront mises en place :

- Impératifs techniques (réservation cale ou chantier naval)
- Déplacements vers biefs parkings en vue du chômage : suivant liste définie par VNF
- Déplacements pour travaux de maintenance de l'infrastructure
- Bateaux de secours

En fonction, une commission de passage sera mise en place par VNF tous les vendredis à 15h pour statuer sur les passages en fonction des conditions hydrologiques et des justificatifs. Les réponses seront communiquées en suivant entre 15h30 et 16h30 tout en coordonnant les départs pour limiter les impacts.

Il est demandé d'anticiper autant que possible avant le 3/11 les déplacements indispensables (techniques : cales, …).
Des informations régulières seront transmises sur la situation en cas d'amélioration ou en cas de risques de fermeture totale ou par zone.

Informations diverses, échanges

- L'accès aux fluides ne peut être garanti en cas de déplacement des bateaux professionnels.
- La liste des biefs parkings sera communiquée d'ici une quinzaine de jours, le temps d'être stabilisée.
- Des batardeaux sont mis en place dès lors que c'est possible pour éviter de vidanger des biefs pendant les périodes de chômages pour préserver un maximum d'eau (ex : bief de Bayard, travaux du pont de Madron). Sur le canal du Midi, il y aura des vidanges totales pour changer des portes ou refaire l'étanchéité. VNF essaie de limiter au maximum les fuites et préserver les réserves.
- Il ne devrait pas y avoir de changement du niveau d'eau sur le bassin de Castelnaudary.
- Il n'y aura pas de dérogation possible pour la navigation commerciale prévue du 3 au 6 novembre (société de location).
- Il est rappelé que tout a été fait pour préserver au maximum la haute saison pour la navigation par rapport à d'autres utilisateurs qui ont été très contraints tels que les irrigants. La navigation n'a pas été défavorisée jusqu'à présent. Seuls les préfets décident et arbitrent les usages.
- Il va être demander aux préleveurs de stopper les prélèvements non indispensables (abreuvement des animaux, eau potable, maraîchages).
- L'eau passe dans les dérivations car la haute saison n'étant à ce jour pas terminée, les besoins en eau en aval du canal sont supérieurs à l'amont, et qu'il faut transiter de l'eau depuis Naurouze vers Villedubert pour respecter le débit réservé de l'Aude.

- À noter les conséquences concrètes du changement climatique remarquées par les structures touristiques de l'Aude, qu'il est important d'anticiper de manière collective et concertée et la nécessité de faire des efforts tous ensemble.
- Pas d'indemnisation possible dans ce contexte non imputable à VNF.
- La navigation restera possible au sein d'un bief sans passage d'écluse. La formulation de l'avis à la batellerie tiendra compte de ce point de vigilance (afin de « sécuriser » la navigation qui aurait lieu dans ce cadre, du point de vue assurantiel).

Synthèse

- Mise en place de mesures restrictives sur la navigation du canal du Midi et ses annexes, à partir du 3 novembre, par le manque de ressource en eau avec risque de fermeture (totale ou partielle).

- Dérogations possibles strictes uniquement pour des déplacements pour : impératifs techniques (réservation cale ou chantier naval), des déplacements vers biefs parkings en vue du chômage : suivant liste définie par VNF, des déplacements pour travaux de maintenance de l'infrastructure, et les bateaux de secours. Voir fiche de demande de dérogation annexée.

- Les passages seront réalisés en fonction des décisions d'une commission de passage (VNF) qui se réunira tous les vendredis à 15h pour statuer en fonction des conditions hydrologiques et des justificatifs présentés. Les réponses seront communiquées en suivant entre 15h30 et 16h30 tout en coordonnant les départs pour limiter les impacts.

- Arrêt des prélèvements non indispensables (abreuvement des animaux, eau potable, maraîchages).

- Un Navig'Infos pourra être organisé si la situation se dégrade, l'information par message électronique sera utilisée en cas d'amélioration de la situation pour informer d'un éventuel assouplissement des mesures mises en place.

- Merci d'assurer la diffusion des supports à vos adhérents et usagers, de même pour les avis à batellerie qui concernent ces contraintes liées à la navigation.

- Accès aux indicateurs de la gestion hydraulique du canal du Midi : https://www.vnf.fr/vnf/services/situation-de-la-gestion-hydraulique-du-canal-du-midi/

DIRECTION TERRITORIALE SUD-OUEST

NAVIG'INFOS

GESTION HYDRAULIQUE

24 octobre 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

vnf Voies navigables de France

01 Situation hydrologique et simulations

02 Informations sur la prise d'eau de Villedubert

03 Échanges sur les mesures basse saison envisagées

SITUATION HYDROLOGIQUE

ÉTAT DES LIEUX BASSIN GARONNE

- Hydrologie tendue, mais pas de restrictions grâce au soutien d'étiage + pluies attendues ce milieu de semaine
- Pas d'inquiétude sur les usages à ce stade.

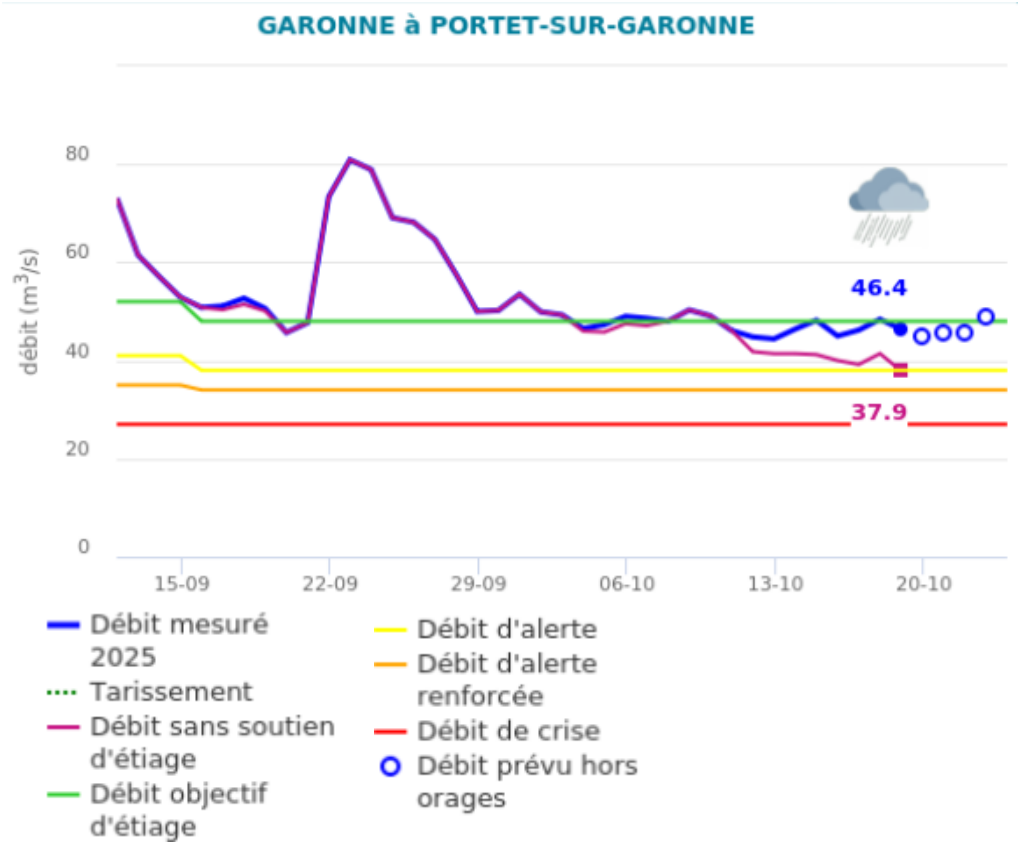

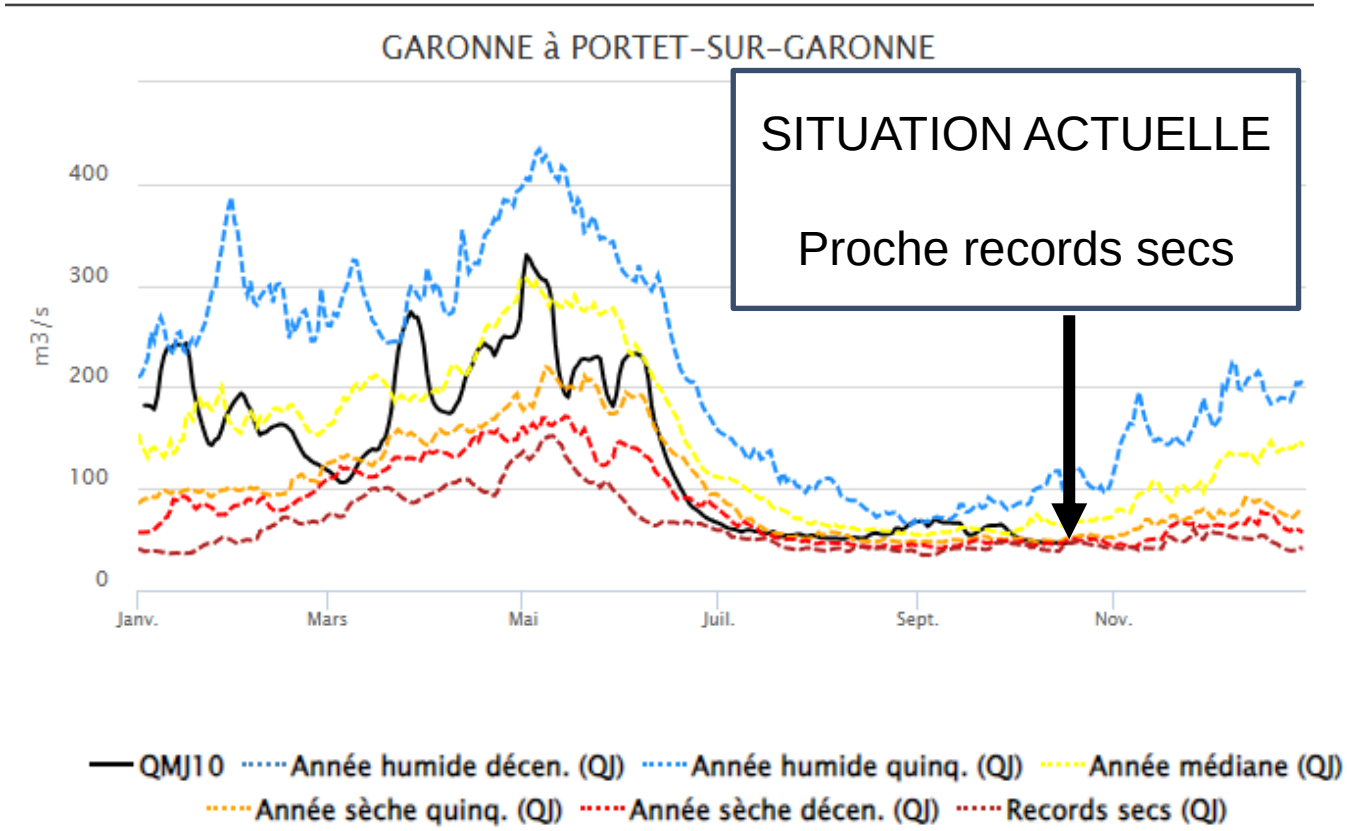

Système d'alimentation du canal du Midi

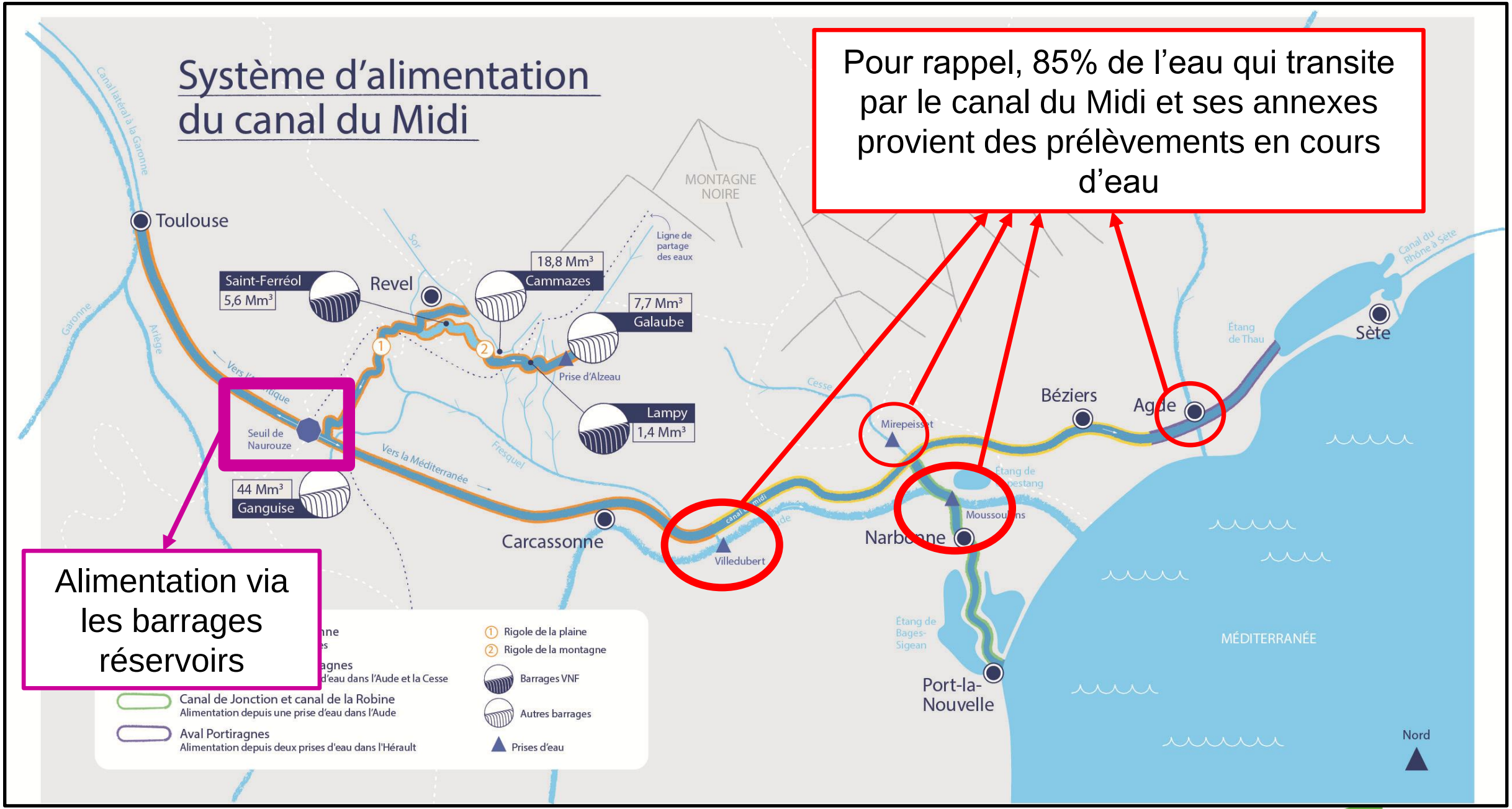

Pour rappel, 85% de l'eau qui transite par le canal du Midi et ses annexes provient des prélèvements en cours d'eau

Alimentation via les barrages réservoirs

SITUATION HYDROLOGIQUE

ÉTAT DES LIEUX MIDI : RÉSERVES

Date de mise à jour : 23/10/2025

1. STOCKS D'EAU DISPONIBLES POUR L'ALIMENTATION DU CANAL DU MIDI

Réservoirs	Volume utile en m³	Volume utile max en m³	Observations
Lampy	53 000	1 370 000	
St Ferréol	1 211 000	4 568 000	
TOTAL LAMPY + ST FERRÉOL	**1 264 000**	**5 938 000**	**21.3 %**

Réservoirs partenaires	Volume disponible ou prévisionnel en m³	Observations
Galaube (volume pour canal du Midi)	**0**	**Disponible :** sur la base du quota fixé au 01/06/2025 (base 5% du remplissage au 01/06, maximum 390 000m³)
Ganguise (volumes pour canal du Midi)	**362 069**	**Disponible :** sur la base du quota fixé au prorata du taux de remplissage de la Ganguise

Total disponible hors Cammazes : 1 527 069 m³ soit 12% du maximum théorique *(17% le 14/10/2025)*

Volume stocké pour le canal du Midi dans les Cammazes, à date : 0 m³

Situation actuelle
L'ÉTAT DES RÉSERVES EST TRÈS PRÉOCCUPANT
Poursuite d'un déstockage important
cf. suite présentation

SIMULATION DES DÉSTOCKAGES DE RÉSERVES

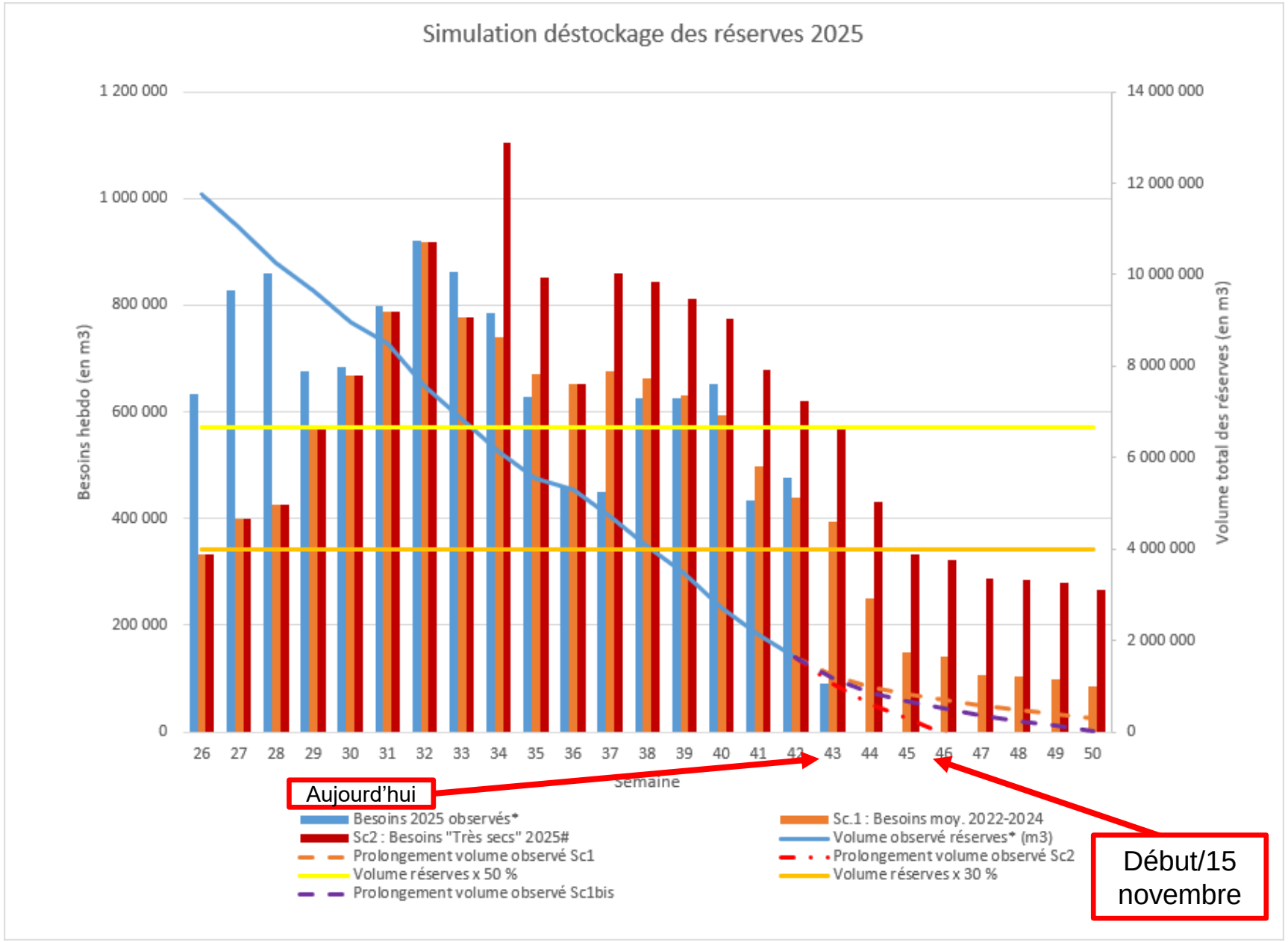

Scénarios envisagés

Confirmation de la tenue jusqu'à fin de la haute saison quel que soit le scénario

Rendement d'alimentation moindre car utilisation ressources MN > utilisation quotas Ganguise, avec des pertes supérieures : scénario 1 bis intermédiaire

Réserves épuisées semaine 45-46 (début ou mi-novembre) dans le scénario pessimiste (très sec sur l'ensemble du territoire)

Réserves épuisées plutôt semaine 49-50 (début voire mi-décembre) dans les scénarios plus médians

Ce sont des simulations, basées sur des hypothèses (notamment sur une moyenne des besoins des années 2022-2024)

SITUATION HYDROLOGIQUE

ÉTAT DES LIEUX MIDI : HYDROLOGIE AUDE

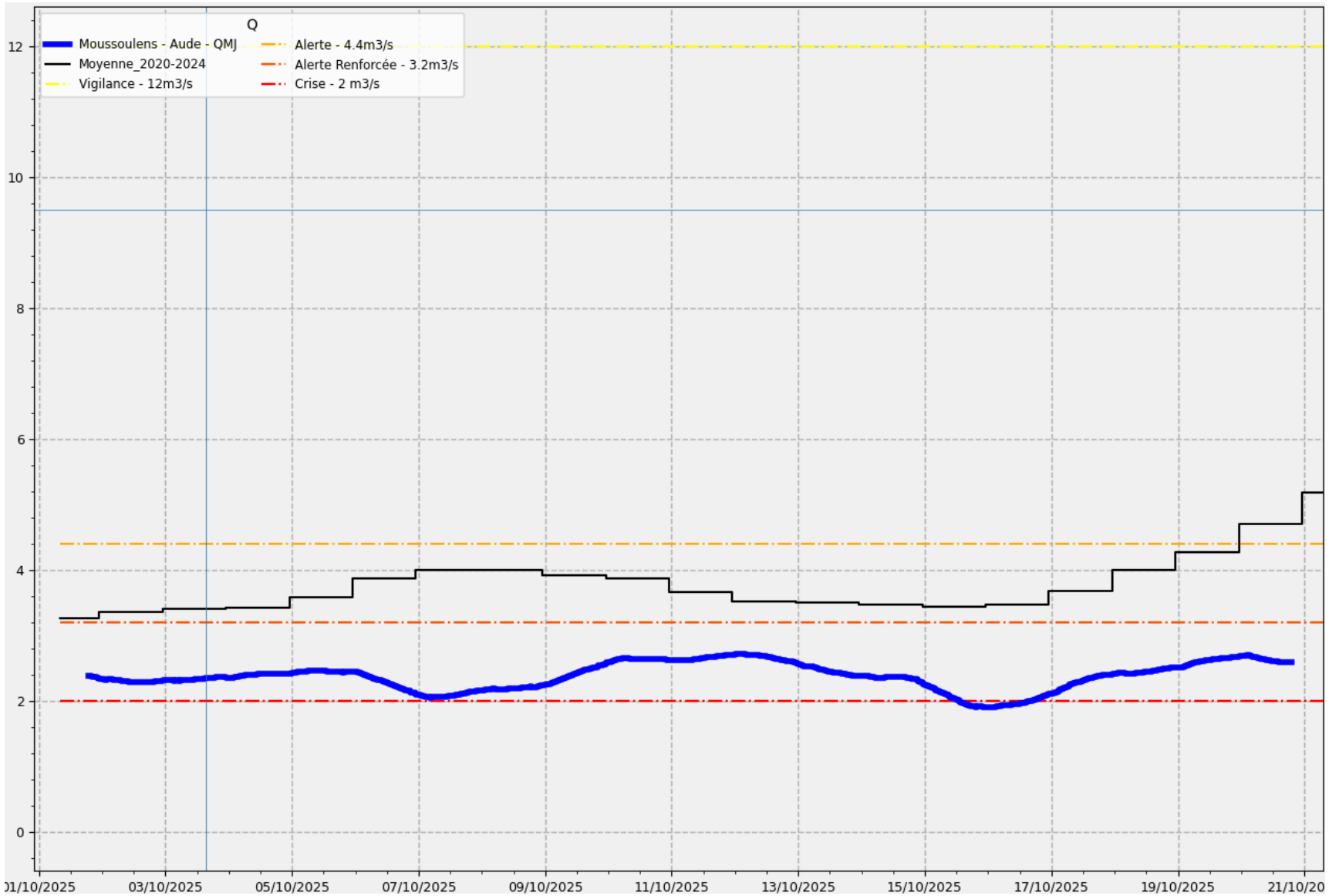

- Débits naturels de l'Aude très faibles, pratiquement plus « soutenus » par les turbinées EDF ponctuelles depuis début octobre. **Une amélioration depuis 2 jours suite à des lâchers EDF pour travaux** (mais sans perspective précise de durée)

→ Maintien du niveau des restriction alerte renforcée (-50%), depuis le 28/08

- **MAIS : problématique de débit réservé à Villedubert (cf. diapo suivante)**

Système d'alimentation du canal du Midi

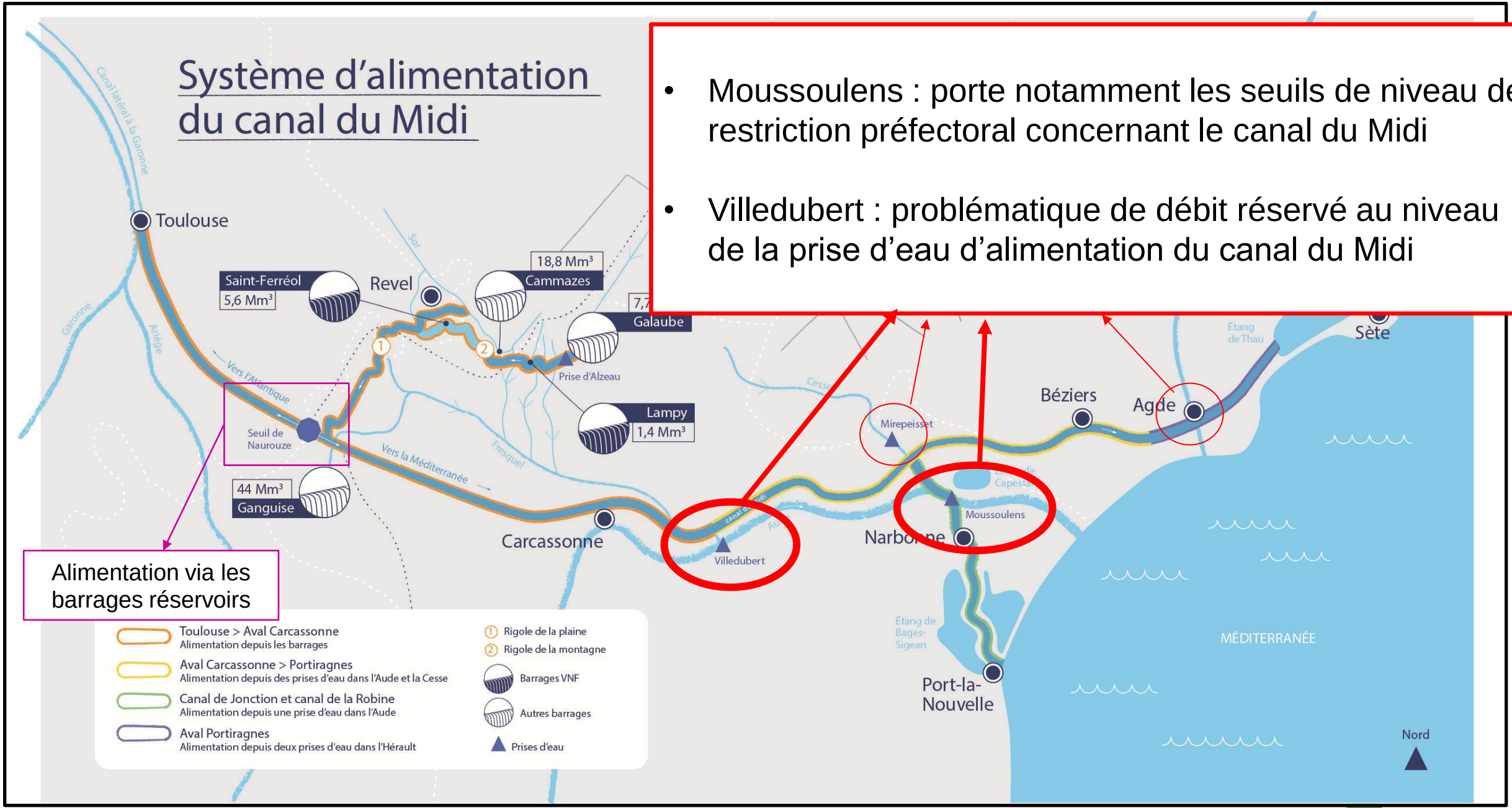

Alimentation via les barrages réservoirs

- Moussoulens : porte notamment les seuils de niveau de restriction préfectoral concernant le canal du Midi
- Villedubert : problématique de débit réservé au niveau de la prise d'eau d'alimentation du canal du Midi

PROBLÉMATIQUE DU DÉBIT RÉSERVÉ À VILLEDUBERT

- Le niveau de restriction préfectoral concernant le canal du Midi est fonction du débit à Moussoulens, mais :
  - avec les débits très faibles de l'Aude, le débit réservé est régulièrement atteint au niveau de la prise d'eau de Villedubert, qui alimente le canal du Midi
  - lorsque c'est le cas, un fort complément depuis les réserves (barrages) est nécessaire pour pouvoir poursuivre les prélèvements d'alimentation du canal à un niveau correct
  - *Atteint uniquement depuis le mois de septembre du fait des turbinées EDF plus régulières en août*

- **La « crise » au niveau du déstockage des réserves pour le canal du Midi se définit donc notamment par deux facteurs :**
  - **le niveau de restriction préfectoral**
  - **ET/OU l'atteinte du débit réservé à Villedubert** *(*vrai aussi à Moussoulens, mais débit réservé identique au seuil de crise préfectoral)*

APPROFONDISSEMENT DES ÉCHANGES CONCERNANT LES MESURES DE BASSE SAISON

- Risques pesant sur la basse saison confirmés, vu l'épuisement des ressources mi ou fin novembre si la situation sèche se poursuit

- NB : prise en compte du maintien d'un débit minimum nécessaire à la vie piscicole, pendant 15 à 30 jours après atteinte des « culots » des stockages

Il est inconcevable de maintenir les usages sans restriction vu le niveau de risque élevé d'arriver à une pénurie qui impliquerait la fin d'alimentation complète ou quasi-complète de l'infrastructure

→ **confirme la nécessité de prendre des mesures de restrictions sur la navigation en basse saison**

- Gestion fine des réserves minimales nécessaires au maintien de l'infrastructure

APPROFONDISSEMENT DES ÉCHANGES CONCERNANT LES MESURES DE BASSE SAISON

- Navigation à la demande fortement contrainte (à partir du 3 novembre)
- **Si** la situation l'exige, fermeture complète (selon zones)
- Le tout est conditionné :
  - Aux possibilités de reprise d'une alimentation sans ou avec moins de compléments nécessaires, pour la partie aval (prélèvement Villedubert)
  - Au remplissage des réserves Montagne Noire (précipitations)

APPROFONDISSEMENT DES ÉCHANGES CONCERNANT LES MESURES DE BASSE SAISON

- Dérogations très strictes :
  - Impératifs technique (réservation cale ou chantier naval)
  - Déplacements vers bief parking en vue du Chômage : suivant liste définie par VNF
  - Déplacements pour travaux de maintenance de l'infrastructure
  - Bateaux de secours
- Anticiper autant que possible avant le 3/11 les déplacements indispensables (techniques : cales, …)
- Informations régulières sur la situation et les risques de fermeture totale ou améliorations possibles

APPROFONDISSEMENT DES ÉCHANGES CONCERNANT LES MESURES DE BASSE SAISON

- **Détails de la procédure de navigation à la demande :**
  - Formulation des demandes auprès du Service Territorial de départ au plus tard le vendredi 12h :
    - Midi stmidi.dtso@vnf.fr
    - Toulouse Haute-Garonne stthg.dt-sud-ouest@vnf.fr
    - Préciser : date, heure et lieu départ et arrivée, nom du pilote, devise bateau, numéro téléphone, adresse mail de contact, motif avec justificatif si nécessaire
  - Organisation d'une « commission de passage » chaque vendredi à 15h par VNF pour statuer sur les demandes, et notamment les justifications.
  - Information le vendredi de 15h30 à 16h30 des usagers sur la réponse à leur demande
  - VNF coordonne les départs en fonction des itinéraires déclarés afin d'optimiser l'impact sur la ressource en eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

vnf
Voies navigables de France